
Assemblée communale du 20 mai 2025

Présidence : Monsieur Sébastien Baudin, Syndic

Scrutateurs : Madame Annelise Volery et Monsieur Gérard Ayer

Présents : 80 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Jocelyne Baeriswyl, Gisèle Juon et Rose-May Mangin
Messieurs Fabrice Berthoud, Pierre Bondallaz, Frédéric Fasel, Rolf Fehlmann,
Jean Juon et Jacques Mangin

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 19 du 9 mai 2025, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024
2. Comptes 2024
 - 2.1. Compte de résultats
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031 à sept membres en dérogation à l'article 54 de la loi sur les communes
4. Délégation de compétence pour l'exercice d'un droit d'emption sur l'immeuble 1279 du Registre foncier de la commune Les Montets à Montet
5. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2024

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Comptes 2024

2.1 Compte de résultats

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann de la récapitulation du compte de résultats 2024 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTE DE RESULTATS	Comptes 2024	
	Charges	Revenus
TOTAUX RESULTATS	6'386'760.22	6'550'420.33
ADMINISTRATION GENERALE	937'681.34	88'706.17
ORDRE PUBLIC	525'886.55	413'937.10
FORMATION	2'028'881.10	154'640.25
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	51'862.70	0.00
SANTE	717'388.10	4'216.70
PREVOYANCE SOCIALE	759'038.60	1'529.80
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	458'889.70	30'213.40
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	755'435.05	672'344.60
ECONOMIE	29'469.00	50'867.80
FINANCES ET IMPÔTS	122'228.08	5'133'964.51
Excédent revenus	163'660.11	

L'analyse du compte de résultats par nature met en évidence les principales charges supportées par la commune durant l'exercice 2024 :

- Charges de personnel : 791'057.29 CHF
- Charges d'exploitation : 836'801.45 CHF
- Amortissements : 416'597.40 CHF
- Charges d'intérêts : 89'439.08 CHF
- Participations cantonales : 1'812'921.85 CHF
- Participations aux associations intercommunales : 1'759'226.25 CHF

Du côté des revenus, les montants suivants ont été enregistrés :

- Impôts des personnes physiques : 3'275'953.80 CHF
- Impôts des personnes morales : 105'933.25 CHF
- Autres impôts : 745'391.50 CHF
- Taxes et redevances : 822'928.17 CHF
- Produits des locations : 110'396.21 CHF
- Péréquation intercommunale : 489'164.00 CHF

En termes de répartition par domaine, les charges se répartissent comme suit :

- Formation : 31.77 %
- Santé et prévoyance sociale : 23.12 %
- Trafic, télécommunications, eau potable, eaux usées et gestion des déchets : 17.81 %
- Autres domaines (administration générale, ordre public, culture, sports et loisirs, aménagement du territoire, économie et finances) : 27.30 %

En conclusion, il est relevé que les charges courantes ont été bien maîtrisées et se situent en dessous des prévisions budgétaires. Par ailleurs, des revenus extraordinaires notamment issus des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation ont eu un impact significatif sur le résultat final, permettant de dégager un bon bénéfice.

Le Conseil communal attire toutefois l'attention sur certains défis futurs, tels que la gestion du Domaine du Château ainsi que les charges à venir liées à de nouveaux investissements régionaux (EMS, Cycle d'orientation, projet Éparse).

2.2 Compte des investissements

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann de la récapitulation du compte des investissements 2024 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2024	
	Charges	Revenus
TOTAUX INVESTISSEMENTS	1'711'524.48	99'106.90
ADMINISTRATION GENERALE	1'075'111.63	86'406.90
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	34'440.60	0.00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	571'510.85	12'700.00
ECONOMIE	30'461.40	0.00
Excédent charges		1'612'417.58

Il est signalé que deux investissements ont été clôturés au 31 décembre 2024, avec les décomptes finaux suivants :

- Rénovation de la grande salle d'Aumont : le crédit initial, voté au budget 2023, s'élevait à 2'200'000 CHF. Le décompte final arrêté au 31.12.2024 est de 2'184'058.58 CHF, réparti comme suit : 1'108'946.95 CHF investis en 2023 et 1'075'111.63 CHF en 2024. Cela représente une économie de 15'941.42 CHF par rapport au budget initial.
- Crédit d'étude pour le projet de modération du trafic : le crédit initial, inscrit au budget 2023, était de 50'000 CHF. Le décompte final au 31.12.2024 s'élève à 53'203.10 CHF, dont 30'488.85 CHF engagés en 2023 et 22'714.25 CHF en 2024, soit un dépassement de 3'203.10 CHF par rapport au budget prévu.

Il demande s'il y a des questions ou des demandes de renseignements par rapport au compte de résultats et des investissements. La parole n'est pas demandée.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Président donne connaissance des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2024.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le mardi 6 mai 2025 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2024 établi par la société fiduciaire Fiduflex SA. Elle a constaté que le compte de résultats boucle avec un bénéfice de 163'660.11 CHF et que le compte des investissements présente un excédent de charges de 1'612'417.58 CHF. Sur la base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 tels que présentés.

2.4 Approbation

Le compte de résultats et le compte des investissements 2024 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

3. Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031 à sept membres en dérogation à l'article 54 de la loi sur les communes

Selon l'article 54, alinéa 1, de la loi sur les communes (LCo), les communes de plus de 1200 habitants doivent disposer d'un Conseil communal composé de neuf membres.

Dès lors, avec plus de 1600 habitants, notre commune doit disposer d'un Conseil communal composé de neuf membres.

Il est toutefois possible de déroger à cet article de loi sur décision de l'assemblée communale, en application de l'article 54, alinéa 3, de la loi sur les communes, qui stipule :

Conseil communal

Art. 54 Composition

¹ Le conseil communal se compose de :

- a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants ;
- b) sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants ;
- c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.

² En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.

³ Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

Pour le Conseil communal, le nombre de sept membres est idéal pour la répartition des dicastères. C'est pour cette raison qu'il demande à l'assemblée communale de décider de fixer à sept le nombre de personnes devant composer le Conseil communal pour la législature 2026-2031.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte à l'unanimité de fixer le nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031 à sept membres en dérogation à l'article 54 de la loi sur les communes.

4. Délégation de compétence pour l'exercice d'un droit d'emption sur l'immeuble 1279 du Registre foncier de la commune Les Montets à Montet

La commune dispose d'un droit d'emption sur la parcelle n° 1279, d'une superficie de 679 m², située en zone à bâtir (centre village). Ce droit, établi par contrat entre le vendeur et l'acheteur potentiel, donne à la commune la priorité d'acquérir le bien si elle choisit de faire valoir ce droit, selon les conditions définies dans le pacte d'emption.

Or, ces conditions n'ayant pas été respectées par le vendeur, le Conseil communal a décidé d'exercer ce droit. Il est dès lors proposé à l'assemblée d'accorder au Conseil communal une délégation de compétence pour procéder à l'acquisition du bien pour un montant de 175'000 CHF.

Monsieur Serge Duc demande quelles sont les raisons du non-respect du pacte par le vendeur.

Monsieur le Président indique qu'elles ne sont pas connues, tout en précisant que le pacte avait déjà été prolongé une fois aux mêmes conditions.

Madame Sandra Volery s'interroge sur le délai de revente de la parcelle et les conditions qui pourraient être imposées au futur acquéreur.

Monsieur le Président répond que la commune pourra disposer immédiatement du bien. L'objectif principal est de favoriser le développement de cette zone, soit par revente, soit par une nouvelle négociation avec l'actuel propriétaire. Il précise qu'une éventuelle revente devra obligatoirement être soumise à l'approbation de l'assemblée communale.

Monsieur Jacques Monneron demande si une démarche similaire pouvait être envisagée pour un immeuble situé près du Café du Lion d'Or à Montet.

Monsieur le Président répond que la commune n'a aucun droit sur cet immeuble. Il ajoute que la parcelle n° 1279 est passée de zone agricole à zone à bâtir, ce qui a permis à la commune d'établir ce droit d'emption afin d'éviter que le terrain ne reste inoccupé.

La discussion étant terminée, la parole est donnée à la Commission financière pour son rapport.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière livre son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'accorder une délégation de compétence au Conseil communal afin de pouvoir exercer le droit d'emption sur l'immeuble 1279 du Registre foncier de la commune Les Montets à Montet pour un montant de 175'000 CHF.

L'assemblée accorde, par 79 voix contre 1, une délégation de compétence au Conseil communal en vue de l'exercice du droit d'emption sur l'immeuble n° 1279 du Registre foncier de la commune Les Montets à Montet, pour un montant de 175'000 CHF.

5. Divers

En introduction, Monsieur le Président partage plusieurs informations concernant le Domaine du Château.

État des lieux des locations

À ce jour, dix appartements sur quatorze ont déjà été loués ou réservés. Cela concerne tant les logements situés dans les quatre villas que ceux situés dans l'aile arrière du bâtiment principal.

Concernant les espaces destinés aux bureaux, services et stockage, sept contrats ont été signés depuis le début de l'année, et plus de 80 visites ont déjà eu lieu. La gestion locative est assurée par la régie Gestina, basée à Fribourg.

Au-dessus de la salle de conférence, cinq chambres d'hôtes ont été aménagées pour accueillir des visiteurs ou touristes de courte durée. Ces chambres, pouvant héberger entre deux et quatre personnes, seront prochainement proposées à la réservation via la plateforme Airbnb.

Valorisation régionale du site

Lors de la dernière assemblée, il a été relevé que le site répond aux besoins de la région. En ce sens, la commune s'attache à en assurer la promotion auprès des communes voisines et des associations intercommunales. Plusieurs assemblées y ont déjà été accueillies ou sont planifiées, notamment celles de la Corporation forestière de l'enclave d'Estavayer, du Réseau Santé Social de la Broye Fribourgeoise, de la Coreb et d'Ascobroye.

Événements à venir

Afin d'ouvrir davantage le Domaine du Château à la population, plusieurs manifestations sont prévues sur le site :

11 et 12 juillet 2025 : Afterwork le vendredi soir et tournoi de pétanque le samedi, organisés par la jeunesse de Montet-Frasses

18 au 20 juillet 2025 : Festival de musique ouvert à tous organisé par The Unique Frappadingues Meet

27 juillet 2025 : Le Domaine accueillera le village de départ de la 3^{ème} édition du slowUp de la Broye, avec une organisation assurée par la jeunesse d'Aumont/Granges-de-Vesin

Mandat d'étude parallèle

Enfin, dans le cadre du mandat d'étude parallèle en cours, une séance participative ouverte à la population se tiendra le mercredi 4 juin 2025 à 19h, dans la salle de conférence du Domaine. Cette rencontre sera animée par Monsieur Jean-Marc Bovet, de la société QUBBArchitectes, en charge de l'accompagnement du projet. L'objectif est de recueillir les avis et idées des habitants pour les intégrer au cahier des charges en cours d'élaboration.

Monsieur le Président ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Madame Georgette Ayer s'informe sur l'état d'avancement du projet de modération de trafic à Aumont.

Monsieur le Président précise que le dossier a été transmis au Service des ponts et chaussées, bureau Valtraloc, pour préavis. Une version définitive est en cours d'élaboration, tenant compte des remarques émises. Le Conseil communal s'efforcera de planifier les aménagements nécessaires, dans la mesure des possibilités budgétaires. Par ailleurs, le projet de modération de trafic à Montet est actuellement en cours d'analyse au niveau cantonal.

Monsieur Jean-Marc Volery souhaite connaître les intentions de la commune concernant l'immeuble n° 755 à Granges-de-Vesin.

Monsieur le Président indique que l'objectif est de procéder à la vente de ce bien à court terme.

Monsieur Pierre-André Volery pose une question sur les finitions restantes dans le cadre des travaux de rénovation de la grande salle d'Aumont.

Monsieur Patrik Fehlmann répond que les finitions sont quasiment achevées, à l'exception de quelques interventions mineures, telles que la pose du tapis d'entrée et de carrelage.

Monsieur Volery signale également un problème d'accumulation d'eau à certains endroits qui mérite d'être corrigé.

Monsieur Fehlmann prend bonne note de cette remarque.

Monsieur Jacques Monneron s'informe sur l'état d'avancement du dossier relatif à la mise en séparatif des eaux du village de Montet.

Monsieur le Président indique que le dossier est actuellement en cours d'analyse par les services cantonaux, en vue de l'obtention du permis de construire.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et les invite à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

L'assemblée est levée à 21h.

Le Président

Le Secrétaire

Sébastien Baudin

Daniel Fasel